



UN PROJET DE CENTRE DE SANTE SUR VELIZY

Information : en mai 2018, nous avons appris avec intérêt l'existence d'un projet de création d'un Centre de Santé, ouvert à tous, sur Vélizy (voir verso).

Historique

Depuis quelques années les habitants de nos communes (Vélizy et Viroflay) ont de plus en plus de difficultés pour trouver des médecins (surtout des généralistes) disponibles et acceptant de recevoir de nouveaux patients. Cette situation préoccupante a été reconnue par l'ARS (Agence Régionale de Santé) Ile de France le 6 mars 2018 par une déclaration reconnaissant Vélizy et Viroflay comme "zone d'intervention prioritaire" (ouvrant droit à des aides de l'Etat) en raison du déficit avéré en médecins généralistes.

Une enquête citoyenne sur la situation de l'accès aux soins, proposée fin 2016 sur Vélizy et Viroflay, a montré que 90% des réponses étaient favorables à l'installation de Centres de Santé à l'échelle locale ; les résultats obtenus furent présentés aux deux Maires en février 2017 (*).

En octobre 2017, une réunion publique, en présence d'un directeur de Centre de Santé, a permis d'informer les habitants sur l'intérêt de la "**Création d'un Centre de Santé**" (*). A la suite de cette réunion, le Collectif Santé a lancé une pétition sur chaque ville (à ce jour, plus de 1500 signatures au total pour les 2 communes (*)). A l'occasion de cette pétition et de l'enquête initiale, le souhait d'un Centre de Santé a progressé chez les habitants. Le Collectif Santé a rencontré la Mairie de Vélizy en mars 2018 (*) pour lui présenter sa démarche et lui exposer les solutions existantes pour résoudre les problèmes d'accès aux soins vécus au quotidien par les habitants.

(*) cf. Blog

Un Centre de santé (CdS) : qu'est-ce c'est ?

Un CdS s'appuie sur un projet de santé (obligatoire) ; il fonctionne avec des professionnels de santé salariés (en priorité des généralistes et des infirmières). Un CdS est nécessairement sans but lucratif, il peut être géré par des communes, associations, etc. Il applique le tiers payant et les tarifs conventionnés du secteur 1, il met en œuvre la participation des usagers au projet de santé. Le fonctionnement du CdS est bénéfique aux patients (financièrement, médicalement, socialement), ses avantages sont multiples :

- structure ouverte à tous (6j/7) avec mutualisation des moyens et des matériels,
- dépassements d'honoraires interdits,
- permanence des soins (remplacement si absences de médecins),
- soins non programmés (urgences par exemple),
- praticiens travaillant en groupes avec partage des dossiers médicaux des patients,
- construction avec le médecin traitant de parcours complexes de soins et liens avec d'autres structures comme l'hôpital,
- médecine formative et éducative : missions d'éducation et de prévention auprès des populations,
- partenariat avec les services sociaux permettant une prise en charge globale de santé,
- recentrage de l'activité des médecins sur leur métier de base et amélioration de leurs conditions de travail.

Un Centre de Santé peut signer directement l'accord national des Centres de Santé sans être affilié à une organisation signataire de cet accord établi le 8/07/2015 avec l'Assurance Maladie.

TSVP

Mr Quérue, président de l'association "Pour une santé innovante" gestionnaire de ce futur Centre de Santé, a bien voulu répondre à nos questions.

L'interview

1. Mr Quérue, quels sont les objectifs de votre association ? quelle est l'origine de votre projet, et pourquoi le faire à Vélizy ?

L'association, basée sur Vélizy, est constituée surtout de médecins. Plusieurs d'entre eux, notamment des jeunes, viennent de l'hôpital public qu'ils considèrent comme une « machine lourde » dont ils veulent sortir pour travailler dans l'intérêt des patients et faire plus de préventif et d'éducatif.

Je suis originaire de Vélizy qui est une zone attrayante en particulier avec la zone industrielle.

2. Comment est financée la création de ce Centre ? la viabilité du projet est-elle assurée ?

Pour le démarrage, plusieurs types de financements : privés (Fondations pour mécénat (défiscalisation)) et publics (Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat, Caisse des Dépôts, Banque Publique d'Investissements). Viabilité du projet assurée par les actes générés et les aides conventionnelles.

3. La Mairie est-elle impliquée dans le projet et/ou son financement ?

La Mairie va faciliter les démarches d'urbanisme et apportera une aide au logement des professionnels de santé. Par contre, elle ne souhaite pas s'impliquer dans le financement du projet.

4. Etes-vous affilié à une organisation signataire de l'accord national des Centres de Santé ? Laquelle ?

Nous sommes directement signataire de l'accord national avec l'assurance Maladie.

5. Où en est l'avancement du projet à l'heure actuelle ?

Dossier d'urbanisme en cours de finalisation pour dépôt fin février 2019.

6. Quelle offre de soins avez-vous prévu pour ce Centre et fait valider par l'ARS ?

A ce jour, tous les noms des médecins sont identifiés et déclarés à l'ARS.

- 10 Généralistes, 4 Urgentistes, 5 Infirmiers,

- 2 Cardiologues, 2 Dermatologues, 2 Endocrinologues, 2 Gastro-entér., 2 Gynécologues et 1 Sage-femme, 2 Kinés, 2 Neurologues, 2 Ophtalmologues et 2 Orthoptistes, 2 O.R.L., 1 Orthophoniste, 2 Ostéopathes, 2 Pédiatres, 2 Pneumologues, 1 Psychiatre et 1 Pédopsychiatre, 2 Psychologues, 2 Rhumatologues, Un service d'imagerie médicale (Radio, Echographie, Doppler, Scanner, IRM, ...).

7. Quels seront les fonctionnements du centre ? (horaires, services, ...)

*Ouverture au public du lundi au vendredi 8h00 à 20h00 et le samedi de 8h30 à 13h30 tout au long de l'année
Service de soins non programmés pour accueil des urgences (aux heures d'ouverture du Centre).*

En cours de réflexion : une permanence de soins le dimanche matin (en passant par le SAMU).

Tiers payant intégral par l'Assurance Maladie et les Mutuelles ; les patients avec Mutuelle ne paieront rien.

8. Quels seront les autres services spécifiques du Centre.

*Un service de télé-médecine. Education thérapeutique et ateliers de prévention en partenariat avec le département. Partenariat avec les hôpitaux Mignot (Le Chesnay), Percy (Clamart), Porte Verte (Versailles).
Lieu de stages pour étudiants en médecine.*

9. Où sera localisé ce Centre ? à l'avenir, envisagez-vous de créer d'autres antennes ?

Localisation du Centre : dans la zone d'activités Inovel Parc Nord de Vélizy. Des possibilités d'antennes du Centre de Santé sont envisageables à moyen terme soit sur Vélizy bas, soit sur Viroflay, mais pas avant 2022-2023.

<u>Lancement du projet</u>	<u>Accord de l'ARS</u>	<u>Engagement sur locaux</u>	<u>Déclaration préalable de travaux</u>	<u>Travaux</u>	<u>Installation</u>	<u>Ouverture</u>
Septembre 2017	10 décembre 2018	En cours	En cours	Début courant 2019	Courant 2020	Courant 2020